

VAL-DE-BONNIEURE

BULLETIN MUNICIPAL | # 3 | MAI 2019



Commune de
Val-de-Bonnierre



Le mot du maire



Madame, Monsieur,

L'année 2019 avance à grands pas et votre équipe municipale vous présente, au travers de ce bulletin, les réalisations et les diverses actions à venir.

Pour commencer, la stupéfaction, l'annonce du décès de Serge Delage, notre ancien agent de maîtrise, parti en novembre 2018, après une mutation souhaitée à la Communauté de Communes Cœur de Charente.

Les bons résultats financiers de 2018 nous ont permis de préparer le budget en toute sérénité. Celui-ci a été voté le 18 avril. Des travaux de voirie seront réalisés sur les trois communes historiques, pour la somme de 30 000 €, sans tenir compte de la mise en place d'enrobés à froid par les employés communaux.

Le projet le plus important concerne l'aménagement intérieur de la mairie de St-Angeau et la réfection de la toiture. L'appel à maîtrise d'œuvre est lancé, une fois l'architecte retenu, à l'automne nous procéderons à l'appel d'offres, pour sélectionner les entreprises. Le début des travaux est prévu fin d'année 2019 ou début 2020.

Divers travaux d'entretien sont programmés (écoles, vestiaires du stade de foot, mairie Ste-Colombe).

Dans les villages de Terrebout et Biagne, nous prévoyons la mise en place de ralentisseurs provisoires pour tester leur efficacité.

L'acquisition d'une remorque plateau d'1,5 t pour déplacer le tracteur-tondeuse sur l'ensemble du territoire est actée ainsi que l'achat d'un rotobroyeur pour limiter les tontes.

Au cimetière de St-Angeau, le nettoyage de dix tombes abandonnées est validé avant l'engazonnement à l'automne. Une réflexion est lancée pour réaliser la même opération dans celui de Ste-Colombe.

Une information moins réjouissante, l'atelier municipal a été cambriolé, six mois après une première intrusion.

Un système de protection sera mis en place dans les semaines à venir.

De nombreuses manifestations vous attendent dans les prochains mois, chacune et chacun d'entre vous, devrait y trouver un intérêt, selon ses priorités.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jacques Bourabier

Coordonnées & horaires des mairies

• Mairie de St-Angeau

ouverture : du lundi au vendredi 9h-12h30

+ vendredi 14h-16h

05 45 39 21 45 | mairie@valdebonnieure.fr

• Mairie annexe de St-Amant-de-Bonnieu

ouverture : mercredi 13h30-16h30

05 45 39 22 67 | mairie@valdebonnieure.fr

• Mairie annexe de Ste-Colombe

ouverture : mardi 13h30-16h30

05 45 39 22 64 | mairie@valdebonnieure.fr

Bulletin municipal de Val-de-Bonnieu

- **Directeur de publication** : J. Bourabier
- **Textes** : J. Bourabier, O. Cheminade, C. Cordeau, N. Guillaumin-Pradignac, A. Lacroix, F. Pierre
- **Charte graphique & mise en page** : Atelier Philographie (Val-de-Bonnieu) www.philographie.com
- **Imprimé** en 720 exemplaires par Médiaprint (Chasseneuil/Bonnieu)
- **Dépôt légal** : mai 2019

Mairie de Val-de-Bonnieu
2 place Arsène Roudy - St-Angeau
16230 Val-de-Bonnieu
05 45 39 21 45
mairie@valdebonnieure.fr

www.valdebonnieure.fr



Photo de couverture : le bourg de Ste-Colombe, vue depuis Puybout (commune de St-Mary) © N. Guillaumin-Pradignac

En bref

Décès de Serge Delage

Nous avons la tristesse d'annoncer le décès de Serge Delage, employé municipal de la commune de St-Angeau de 2001 à 2018. Brutalement décédé le jeudi 2 mai à la fin de son service à la Communauté de communes dont il avait intégré l'équipe en novembre 2018. Après 17 ans où

il s'était investi dans la commune, nous nous étions réjouis pour lui de son évolution de carrière et nous savons qu'il était très apprécié par ses collègues et employeurs en raison de son professionnalisme et de son investissement.

Des médailles

Le 18 janvier dernier, à Puymoyen, le délégué départemental du Ministère de la Jeunesse et des Sports remettait diplômes et médailles à Odette et Laurent Maupetit et à Jean-Claude Massias, après 40 années de vie associative.

Nous félicitons et remercions les trois récipiendaires pour leur dé-



vouement et leur participation active à la vie communale.

Élections européennes

Les élections européennes de 2019 se dérouleront dimanche 26 mai afin d'élire les députés européens représentant la France au Parlement européen. Le principal changement par rapport aux élections de 2014 est la suppression des circonscriptions interrégionales au profit d'un retour à des listes nationales. Avec la nouvelle répartition des sièges, introduite dans le cadre de la procédure de retrait du Royaume-Uni de l'U.E., la France devrait bénéficier de 79 députés



européens, soit cinq de plus que lors de la précédente législature.

Pour la commune de Val-de-Bonnieu : un seul bureau de vote se tiendra salle socioculturelle de St-Angeau et sera ouvert de 8h à 18h.

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité : carte d'identité ou passeport (valides ou périmés depuis moins de 5 ans), permis de conduire, carte vitale avec photographie, ...

L'équipe des services techniques

Éric Audit qui travaillait pour la commune de St-Amant-de-Bonnieu depuis 1981 avant de rejoindre l'équipe technique de Val-de-Bonnieu part en retraite le 30 juin 2019. Nous lui souhaitons une belle retraite bien méritée.

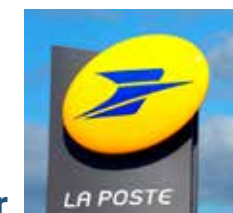
La commune a recruté Louis Seine pour le remplacer.

Afin de renforcer l'équipe pour la période d'avril à septembre, Pascal Augier a été recruté en contrat saisonnier.

Défibrillateurs

Un défibrillateur a été posé il y a déjà quelques années à la mairie de St-Angeau (sous l'escalier à gauche de la façade).

Un second défibrillateur sera prochainement installé au logis de St-Amant. De nombreuses vidéos sont accessibles sur le web pour tout savoir sur le fonctionnement de cet appareil.



À noter

Le bureau de Poste de St-Angeau sera fermé, pendant les vacances d'été, du 19 au 31 août 2019.

Le budget 2019 : la consolidation de la commune nouvelle

Avant de procéder au vote du budget, le Conseil avait adopté les **résultats de l'exercice 2018**, lors de sa séance du 8 mars.

Ils se soldent en **fonctionnement** par un excédent de clôture de 102 632 € : soit des excédents cumulés en fonctionnement de 420 241 € (avec les années précédentes).

En **investissement**, nous constatons un déficit de clôture de 162 291 € : des recettes liées à des fins d'opération ne sont pas encore perçues.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT / 1 301 805 €

Ainsi, les conditions d'élaboration de ce budget (adopté à l'unanimité le 18 avril) se sont présentées sous de bons auspices. Les principaux postes de **dépenses en fonctionnement** :

- **Les frais de personnel** estimés en 2019 sont inférieurs de 14 000 € à ceux de 2018 (556 500 € contre 570 912 € en 2018).
- **Les charges à caractère général** (430 614 €) sont plus élevées que l'an passé : on y inclut désormais des travaux d'entretien qui hier s'imputaient en section d'investissement. À noter dans cette section : 30 000 € de dépenses imprévues pour nous donner de la sécurité, et un virement de 161 739 € à la section d'investissement.
- **Nos contributions et subventions** (= autres charges de gestion courante) s'élèvent à 102 855 €.
- **Les frais financiers** (= charges financières) continuent à diminuer à mesure que nous remboursons nos emprunts (17 210 € contre 18 697 en 2018).

Côté recettes de fonctionnement :

Du fait du regroupement, nous avons l'assurance de ne pas connaître de diminutions des **dotations de l'État** (367 127 €). De même, les **revenus du patrimoine** de la commune permettent de percevoir 52 000 € de loyers. Les **redevances et tarifs** (= produits des services)

constituent 56 623 € en recettes.

Les impôts représentent la majeure partie des recettes de fonctionnement soit 532 000 €.

La décision la plus importante de ce budget 2019 est sans nul doute la diminution des taux d'imposition.

En effet, les économies réalisées grâce la fusion de nos trois communes nous ont permis d'ajuster ces taux non pas à la moyenne des trois communes, mais en nous alignant sur le taux le plus bas des trois communes pour chaque impôt.

Ainsi, les taux 2019 se déclinent comme tel :

- Taxe habitation 16,06 %
- Taxe foncière bâti 22,03 %
- Taxe foncière non bâti 55,79 %
- CFE 21,54 %

Au lieu de :

- Taxe habitation 16,67 %
- Taxe foncière bâti 22,59 %
- Taxe foncière non bâti 56,78 %
- CFE 24,36 %

Cela signifie par exemple que sur une taxe foncière, à la ligne impôt communal, le taux appliqué en 2019 sera plus faible qu'en 2018 (22,03 au lieu de 22,59), générant une diminution du montant de cette ligne. En revanche, comme il y a également une revalorisation de 2,2% des bases, une part intercommunale et une part départementale dans cet impôt, il n'est pas possible de savoir si au final vous aurez une diminution du montant de votre taxe foncière en 2019.

Nous avons cependant souhaité prendre cette décision pour montrer que la hausse des impôts n'est pas une fatalité et qu'une organisation différente des communes peut permettre également des baisses.

Cela est suffisamment rare dans notre pays pour être souligné.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT / 449 951 €

La liste des travaux prévus en 2019 est détaillée en page suivante. L'autofinancement permet d'abonder cette section à hauteur de 161 739 €.

Il convient de noter que cette année encore, nous ne prévoyons pas de recours à l'emprunt, ce qui permet de poursuivre la diminution de l'encours de la dette. **Le remboursement du capital de la dette** est de 47 660 € en 2019 contre 52 743 € en 2018. Le capital restant du s'élève à 537 054 € en début d'exercice, et 489 396 € fin 2019. **Nous sommes une commune peu endettée, d'autant que plusieurs emprunts s'arrêtent en 2019 et 2020.**

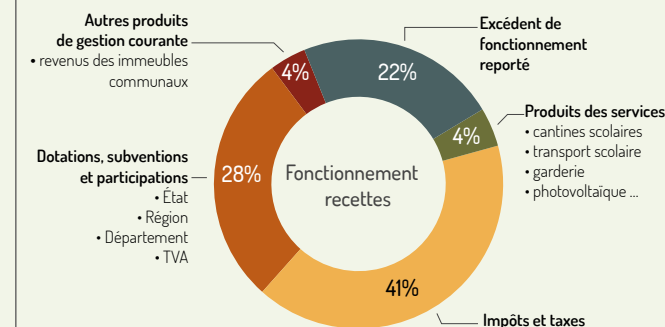
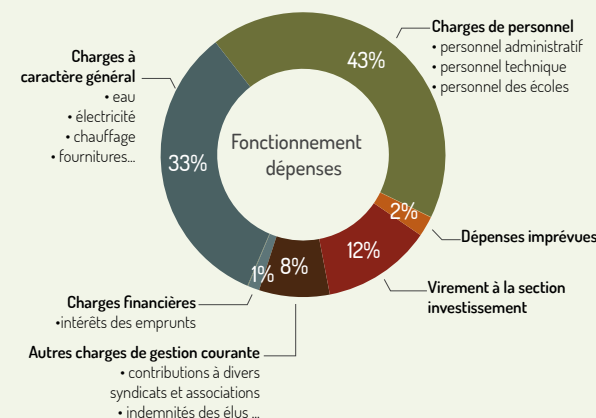
Nous attendons toujours de percevoir la subvention de l'Europe de 46 736 €, accordée il y a plus de deux ans pour construire la maison de santé.

Conclusion

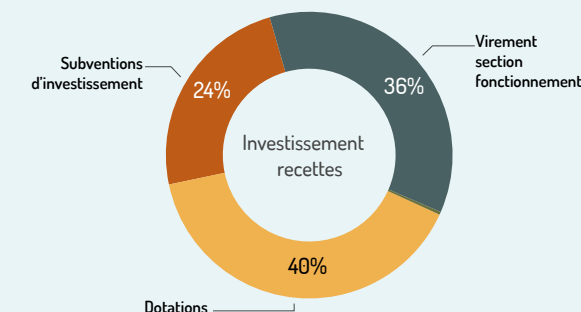
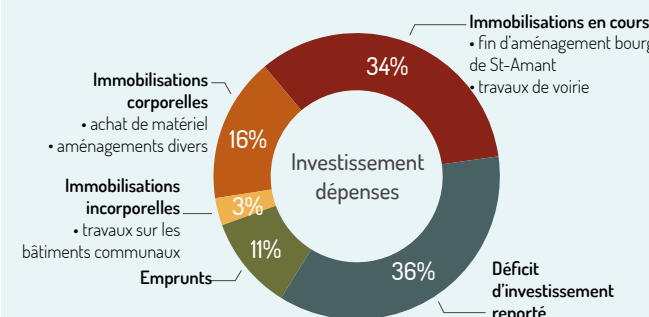
Le budget 2019 représente une consolidation de la commune nouvelle et la démonstration que le regroupement produit des effets positifs :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement
- baisse des taux d'imposition
- autofinancement plus élevé
- désendettement
- maintien d'un niveau d'investissement conséquent

BUDGET DE FONCTIONNEMENT : 1 301 805 €



BUDGET D'INVESTISSEMENT : 449 951 €



Travaux 2019 en prévision

Voirie

Les portions de voirie les plus abîmées seront réparées sur les trois communes historiques.

Des places handicapées seront créées à l'école de St-Angeau et à la Maison de Santé et des ralentisseurs seront posés dans les villages de Terrebourg et Biagne.

Patrimoine communal

- Mairie de St-Angeau : rénovation intérieure et réfection toiture.
- École de St-Angeau : remplacement des fenêtres de l'étage, pose de panneaux d'isolation acoustique dans le réfectoire, installation de gouttières sur le préau
- Ste-Colombe : réfection du crépi de la mairie et pose d'un éclairage extérieur, installation de gouttières sur l'ancienne cantine
- Stade de foot de St-Angeau : remplacement des portes des vestiaires
- Atelier municipal : pose d'une alarme

Cimetière

Numérisation des plans des trois cimetières pour une gestion informatique obligatoire.

Cimetière de St-Angeau : nettoyage des tombes abandonnées et engazonnement des allées à l'automne.

Divers

Acquisition de plaques de rue de Ste-Colombe.

Acquisition d'une remorque d'1,5 T, d'un rotobroyeur, d'un défibrillateur pour le logis de St-Amant.



Rénovation de la mairie de St-Angeau

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle, un grand nombre de services sont désormais centralisés en mairie de St-Angeau.

Après une année de fonctionnement, il apparaît nécessaire d'envisager des travaux de rénovation et de réorganisation de l'espace. L'accueil des administrés sera optimisé et des espaces de confidentialité pourront être dégagés. Ces travaux permettront également d'améliorer les conditions de travail du personnel administratif. D'autre part, la toiture présentant des signes de vétusté, il devient urgent de la refaire intégralement.

Nous avons fait appel à un cabinet d'architectes pour une première étude portant sur les deux niveaux du bâtiment. Les demandes de subvention auprès de



l'État ont été déposées, celles auprès du département suivront dans quelques mois. Le dossier d'appel d'offres du maître d'œuvre sera bientôt finalisé et les travaux pourraient débuter en fin d'année 2019.



Aménagement de la place Joubert en réflexion

Les élus de Val-de-Bonnieu ont fait appel au CAUE Charente pour démarrer une réflexion sur l'aménagement de la place Joubert afin de l'embellir et de la sécuriser. Le CAUE a comme mission d'accompagner les collectivités dans leurs réflexions sur divers aménagements (urbanisme, architecture, paysage, économies d'énergie).

Son directeur, Stéphan Caumet, accompagné d'un urbaniste, est venu présenter les résultats de l'étude au maire et à ses adjoints le 22 février 2019. Leur analyse a permis de poser un nouveau

regard sur cet espace hautement stratégique de la commune nouvelle. Nous continuerons cette année à réfléchir avec eux sur les travaux à programmer pour les années à venir.

Acquisition d'une maison (68 rue des Saint-Amants)

Cette maison, avec la grange et le terrain, à côté de l'école, semblait une opportunité à ne pas manquer pour le devenir de nos écoles. La grange offrira aux enfants un préau plus grand que celui existant et le terrain une aire de détente. La maison, après rénovation, sera mise en location.

Pour réaliser cette opération, nous avons deux possibilités, faire l'acquisition sur nos fonds propres en limitant notre pouvoir d'investissement, soit confier l'achat à l'établissement public foncier (EPF), organisme qui aide les collectivités à réaliser leurs projets sans aucun intérêt. Cette seconde solution a été approuvée par le conseil municipal. Le maire a signé une convention pour une durée de quatre ans. Cet organisme achète la maison cette année, la met à disposition de la commune pour que nous puissions

réaliser les travaux nécessaires à sa remise en état, dans les trois ans à venir, sans mettre en péril notre trésorerie. À l'issue des quatre années, les travaux terminés, nous louerons le bien et le loyer perçu devrait couvrir le remboursement de l'emprunt, si nécessaire, pour l'acquisition au nom de la commune.



Pause [ré]créative à Val-de-Bonnieure

Le Pigeonnier

*Si les pierres pouvaient parler...
Elles nous raconteraient
Ces belles histoires en noir et blanc.*

*Vestige du temps passé
Il est le témoin de l'histoire
De mon village d'adoption*

*J'aime le contempler
Je m'y approche sans faire de bruit
Je m'assois tout près de lui
Sur ce tronc d'arbre rongé par la pluie.*

*J'imagine...
Les étreintes partagées*

*J'imagine...
Les baisers échangés*

*Cachés dans ce lieu privilégié
Les amoureux...
Ne se lassaient pas de s'aimer.*

*J'imagine...
Les promesses échangées*

*J'imagine...
Les caresses partagées*

*Si les pierres pouvaient parler...
Elles nous chanteraient
Ces beaux refrains en noir et blanc*

*Vestige d'un temps passé
Il est le témoin de la mémoire
De mon village d'adoption*

*J'aime le visiter
Je m'y faufile sans faire de bruit
La porte fait ce grincement de vieille bâtisse.
Je m'imprègne de tous ses sons qui l'envahissent.*



Ancien stade de Ste-Colombe : un nouveau programmé



Une commission a été constituée pour réfléchir au devenir de l'ancien stade de foot de Ste-Colombe. Une première rencontre a eu lieu sur place le samedi 23 mars. Il est envisagé d'aménager une aire de foot, un espace pique-nique/détente, une aire de stationnement

et des plantations d'arbres pour agrémenter ce grand espace. Une rencontre avec le club de foot sera programmée pour discuter avec eux de ce projet. Ces travaux s'échelonneront sur plusieurs années.

Projet éolien

L'enquête publique s'est déroulée du 5 février au 23 mars 2019 et un grand nombre d'habitants se sont mobilisés. Le rapport du commissaire enquêteur est arrivé en mairie le 7 mai : ce dernier émet un avis défavorable au projet éolien présenté par la SAS parc éolien Coulgens-

Saint-Angeau. Le projet n'obtient pas l'adhésion souhaitée avec 80 % d'opposants sur l'ensemble des contributions reçues. Nous attendons maintenant l'avis de la Préfète.

Éclairage public

Depuis de nombreuses années, nous avons confié l'entretien de l'éclairage public au syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente (SDEG16). Dès que nous constatons ou que vous

nous signalez un défaut d'éclairage, nous informons le syndicat pour une intervention programmée sous six jours. Certaines lampes, depuis plusieurs mois, ne fonctionnent toujours pas, à notre grand regret

malgré de nombreuses relances. Sachez que nous sommes impuissants devant cet état de fait, mais selon les responsables du SDEG16, cette situation devrait s'améliorer dans les mois à venir.

Un projet commun pour construire le territoire



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est engagé dans une nouvelle phase de son élaboration depuis le mois de février, suite au partage du diagnostic. Les élus du territoire, appuyés par les habitants et les spécialistes concernés (techniciens, associations, chambres consulaires...),

de route du territoire en matière d'aménagement à horizon 2035. Il va déterminer les grandes ambitions du territoire en matière de développement économique et démographique, de protection de l'environnement, de tourisme et de loisirs...

construisent le projet de territoire sur lequel s'appuieront les éléments réglementaires du PLUi. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la feuille

C'est un projet écrit collectivement : les communes ont été consultées individuellement pour établir les priorités du territoire, puis des temps de partage et d'ateliers ont été organisés entre élus et spécialistes mais aussi avec les habitants durant tout le mois d'avril. Tous ces éléments vont permettre de construire le document qui vous sera présenté à la fin de l'année pour recueillir vos remarques et compléments. D'ici là, si vous souhaitez apporter votre pierre à l'édifice, n'hésitez pas à venir compléter le registre d'observations présent en mairie ou à faire vos propositions sur l'adresse mail plui@coeurdecharente.fr.

Fibre Optique

Installation du NRO à St-Angeau

Vous êtes nombreux à vous poser la question à quoi va servir le container installé au stade ?

Ce local de 2,5 m de large, 6 m de long et 3 m de hauteur est appelé NRO (nœud de raccordement optique). Initialement prévu à St-Amant-de-Bonnieure, sur une parcelle communale, à l'arrière du bâtiment Gillibert, il a finalement été placé à l'angle de la rue de La Rochefoucauld et de la rue du Stade (à l'angle du stade de foot) pour une meilleure efficacité. Ce



bâtiment a la même fonction qu'un transformateur électrique mais au lieu de distribuer de l'électricité il alimentera les sous-répartiteurs

optiques (SRO). Ces derniers conduiront la fibre optique jusqu'à votre domicile à compter de 2021.

Enfance-Jeunesse

L'année scolaire se termine dans moins d'un mois et nous pouvons, une fois de plus, saluer l'investissement des équipes enseignantes comme celui du personnel des écoles qui prennent soin de vos enfants sur les temps scolaires pour les uns et sur les temps de garderies, cantine et transport scolaire pour les autres. Tous savent œuvrer ensemble pour le bien-être et l'apprentissage des enfants.

Les projets ont été encore nombreux et enrichissants cette année avec des temps forts comme le séjour en Dordogne pour les classes de CE2/CM1/CM2 en avril dernier. Les animations de l'APE, les apports des coopératives scolaires et de la commune permettent de financer

conjointement les différents projets afin que les enfants de nos écoles en milieu rural bénéficient des mêmes offres que ceux des petits urbains, et nous en sommes très satisfaits.

Notre rôle, en tant qu'élus de la commune, étant de préparer l'avenir afin d'assurer encore et toujours de bonnes conditions d'accueil des enfants dans nos écoles, nous nous sommes engagés dans l'achat de la maison voisine de l'école de St-Angeau (au 68 rue des Saint-Amants). Cet achat va permettre d'agrandir la cour d'école par un bel espace vert et une grange. Des réflexions seront à mener dans les années à venir pour un aménagement optimal de ce nouvel espace.

L'entretien des bâtiments scolaires est une préoccupation constante et nous sommes attentifs à effectuer les travaux nécessaires au fur et à mesure. Quelques travaux ont été programmés cette année ; pour l'école de St-Angeau : remplacement des fenêtres de l'étage, pose de panneaux d'isolation acoustique dans le réfectoire, installation de gouttières sur le préau. Pour celle de St-Amant : suite et fin de l'aménagement aux abords de l'école, création de portes coupe-feu entre le réfectoire et la cuisine et achat de matériel sportif. Un aménagement de la cour d'école est en réflexion.

Bonne fin d'année scolaire et bel été à tous.

RAPPEL : modalités d'inscription des enfants à l'école

Les parents (domiciliés dans la commune) doivent tout d'abord se présenter à la mairie de Val-de-Bonnieu (2 place Arsène Roudy, St-Angeau) munis de leur carte d'identité, passeport et permis de conduire, du livret de famille ou des actes de naissance des enfants, d'un justificatif de domicile, d'une attestation de la CAF ou MSA (avec n° d'allocation prestations familiales).

Pour les parents domiciliés hors commune :

- courrier des parents expliquant le motif de demande d'inscription dans les écoles de Val-de-Bonnieu
- courrier de la commune de domicile acceptant l'inscription de l'enfant dans les écoles de Val-de-Bonnieu
- pour la maternelle, courrier des parents s'engageant à mettre l'enfant en grande section s'ils sont domiciliés à Valence, St-Front, Ventouse.



Immersion mémorable en Dordogne

Du lundi 8 au vendredi 12 avril 2019, les élèves de CE2/CM1/CM2 de l'école élémentaire se sont rendus au Manoir du Chambon à Montignac, en Dordogne, pour une classe de découvertes autour du patrimoine bâti et de l'Histoire. Les élèves ont pu visiter la grotte de Rouffignac dite aux 100 mammoths, la grotte de Lascaux II mais aussi participer à des ateliers de peintures rupestres dans une grotte artificielle, de taille du silex et de fabrication de sagaies puis à des lancers de sagaies avec propulseurs en prime.

Ils ont exploré le Moyen-Age avec les visites du village troglodytique de La Madeleine et du château de Castelnau mais aussi au travers d'ateliers vitraux et calligraphie au calame.

Le mercredi soir, une veillée contes a été organisée et les élèves ont réellement apprécié ce moment. Le jeudi soir, les accompagnateurs, Sébastien Laurent, Mathieu Neto, Charlotte Pintureau et Malika Bigot ainsi que les deux enseignantes Fabienne Vergnon et Céline Cordeau avaient réservé une petite surprise aux élèves : une boom ! Les élèves s'en sont donné à cœur joie !



La vie en collectivité s'est bien déroulée et tous ont pu profiter au maximum de leur chambre où ils étaient de 3 à 6 élèves avec leur salle de bain et leurs toilettes personnelles. Tous les élèves et l'équipe remercient sincèrement les familles, les donateurs qui ont participé à la Trousse à Projets ou non, l'A.P.E. ainsi que la commune, sans qui ce beau séjour n'aurait pas pu aboutir. Une expérience à renouveler !

Céline Cordeau, directrice de l'école de St-Angeau

Concours photo 2019

La commune de Val-de-Bonnieu lance son 4^e concours sur le thème « **Les vieilles pierres de Val-de-Bonnieu** ». Laissez-vous inspirer, faites appel à votre imagination, à votre fantaisie, à votre sens de l'humour, à votre poésie, à votre créativité, à votre passion pour le patrimoine... Lancez-vous seul(e), en famille ou entre amis et sillonnez la commune de Val-de-Bonnieu avec votre appareil photo. Et surtout amusez-vous !

Ce concours est ouvert à tous, enfants et adultes (2 catégories distinctes pour les prix), habitants de Val-de-Bonnieu et d'ailleurs.

Parlez-en autour de vous pour que la participation soit forte et motivante pour tous.

Le règlement est très simple : sont acceptés tous formats de photographies (papier ou numérique, couleur ou noir et blanc) y compris les montages photos. Vous avez jusqu'au 20 décembre pour envoyer votre photo à la mairie de Val-de-Bonnieu (par courrier ou par mail) avec vos coordonnées et surtout l'endroit où la photo a été prise. Le règlement est disponible à la mairie et sur le site Internet www.valdebonnieure.fr

DES SURPRISES EN VUE !

La remise des prix se fera lors des vœux du maire début janvier 2020.

Contact : 05 45 39 21 45
communication@valdebonnieure.fr

Prévention et Secours Civiques

Le mercredi 17 avril, dans la salle des fêtes de Ste-Colombe, treize agents de la commune de Val-de-Bonnieu ont passé avec succès leur formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) animée par un pompier volontaire. Cette formation, demandée par les agents des écoles, a été finalement proposée au personnel technique et administratif, tous étant concernés par l'assistance aux personnes.

Sur une journée dense et riche en émotions, les agents ont alterné théorie et mise en situation : simulation de malaise, étouffement, traumatisme, hémorragie, perte de connaissance, arrêt cardiaque. Grâce à la pédagogie et au professionnalisme de l'intervenant, même les agents qui avaient une certaine appréhension ont pu trouver, dans la bonne humeur, des réponses à leurs questions. Tous savent désormais qu'ils peuvent ne pas rester passif et agir en attendant l'arrivée des



professionnels de secours.

Quelques témoignages et ressentis du personnel formé :

« Un peu tendue au départ de peur de mal faire. Comme le formateur était très sympa et que l'ambiance était bonne, ça détend. Nous avons fait de notre mieux tout en s'amusant. »

« Super journée et excellent formateur. »

« Cette formation a été très enrichissante, malgré mes appréhensions car un malaise cardiaque, par exemple, n'est pas évident à affronter ! Le formateur

a su nous expliquer de façon très vivante et compréhensible les gestes et surtout à dédramatiser. Bien sûr tant que c'est de la théorie ça va ! Belle formation à refaire régulièrement. »

« Formation intéressante et rassurante pour intervenir sur nos écoles. »

« Très bon formateur, tant par son professionnalisme que par son écoute. Très bonne ambiance, et surtout un bel esprit d'équipe. J'attends le SST (Sauveteurs Secouristes du Travail) avec autant d'impatience ! »

Un repas pour les anciens de St-Amant et Ste-Colombe

Répondant à l'invitation des élus de Val-de-Bonnieu, de nombreux aînés de Ste-Colombe et St-Amant-de-Bonnieu se sont retrouvés à la salle socioculturelle de St-Angeau, dimanche 31 mars, pour partager un moment festif et chaleureux autour d'un repas, comme ce fut le cas pour les aînés de St-Angeau en novembre dernier. Cette journée offre aux anciens l'occasion de se retrouver et d'échanger en présence de Jacques Bourabier, maire de Val-de-Bonnieu et des maires

déléguées, Eliane Bruschini et Françoise Geoffroy.

Tradition oblige, les doyens furent mis à l'honneur sous les applaudissements des participants.



Vie associative



Fête du vélo - Trophée régional

La nouvelle commune de Val-de-Bonnieu et le comité des fêtes de St-Angeau préparent en amont le trophée Régional des jeunes cyclistes qui se déroulera le 15 et 16 juin 2019. En effet le comité régional FFC de la Nouvelle Aquitaine a retenu la candidature de St-Angeau pour organiser un championnat régional qui regroupe douze départements. Pendant ces 2 jours du mois de juin, proches de la fête de la musique, le nouveau comité des fêtes de St-Angeau et tous ses bénévoles organisent la Fête du vélo pour les jeunes de 9 à 14 ans, puilles, benjamins et minimes.

Près de 150 à 200 gamins seront présents sur trois sites.

Le samedi 15 juin

• **13h** - Sprint sur 60 et 300 m. place Joubert

• **16h** - Cyclo-cross à la Barraude

Le dimanche 16 juin

• **9h** - Jeu d'adresse et mécanique place de la salle socioculturelle

• **13h** - Épreuve de régularité en circuit place Joubert (route du Stade, rue de la Croix Vergnaud, rue des Croisettes, route de Mansle et retour place Joubert).

Je profite du bulletin municipal pour informer tous les riverains du circuit de régularité de faire attention, ce jour, à ne pas prendre le circuit en sens inverse et à tenir nos amis à quatre pattes en laisse.

Je remercie tous nos bénévoles qui seront présents, tous les donateurs de la commune, commune voisine, le Conseil Régional, la mairie, le Département et le CDC Cœur de Charente pour leur soutien.

Bernard Thoraux, président du comité des fêtes de St-Angeau

► Rappel des activités hebdomadaires et mensuelles

- **Les amis de St-Angeau** - lundi 10h : yoga pour les aînés / mardi 14h : atelier d'art & 19h ping-pong / mercredi 11h30 : atelier d'art et 14h : pétanque / jeudi 19h : fléchettes / le dernier vendredi du mois à 10h : moment convivial autour d'un café
- **Le club de l'âge d'or** - mardi à partir de 10h : activités de loisirs (peinture...)
- **Les cagouilles dynamiques** - mardi 20h : zumba avec Agnès / un samedi par mois : scrapbooking adultes / 1^{er} mercredi des vacances : scrapbooking

enfants / baby-gym pendant les vacances

- **Cercle de Yoga** - mercredi 18h30 : yoga
- **CSSA** - mercredi après-midi, mardi, jeudi et vendredi soir : entraînement de foot pour les jeunes / mardi et jeudi soir : entraînements adultes
- **Le club du Logis** - jeudi 14h : jeux divers / vendredi après-midi : randonnée pédestre
- **Le magasin pour rien** : samedi 10h / 1^{er} et 3^e lundi de chaque mois à partir de 14h (en période scolaire)

AGENDA # mai - novembre 2019

MAI

- **Vendredi 24 mai / 7h-9h**
Petit déjeuner pour les enfants des écoles - **Cagouilles dynamiques**
- **Dimanche 26 mai / 8h-18h**
Élections européennes

JUIN

- **Vendredi 7 juin / 19h30**
Assemblée générale du CSSA
- **Samedi 15 & dimanche 16 juin**
Fête du vélo - Trophée régional des jeunes cyclistes - **Comité des fêtes de St-Angeau**
- **Samedi 15 juin / à partir de 19h**
Marche d'initiation. Tarif : 13€ pour les adultes, 7€ pour les enfants 7-12 ans - **CSSA**
- **Samedi 22 juin / 10h**
Marche / pique-nique - **Drôles et drôlesses**
- **Samedi 29 juin**
Spectacle des écoles et kermesse à la Barraude - **APE**
- **Dimanche 30 juin / 12h**
Repas champêtre au logis de St-Amant. Tarif : 17€ pour les adultes, 7€ pour les enfants 6-12 ans, gratuit pour les - de 6 ans. Inscriptions avant le 15 juin au 07 69 51 80 58 - **Comité des fêtes de St-Angeau**

JUILLET

- **Samedi 6 juillet / à partir de 17h**
Marché d'été (producteurs et artisans locaux), possibilité de dîner sur place. Apporter ses couverts - **Comité Fêtes et Loisirs de St-Amant-de-Bonnieu**
- **Samedi 13 juillet / à partir de 20h**
Soirée musicale. Entrée gratuite. Buvette sur place - **CSSA**
- **Dimanche 28 juillet**
Repas de chasse

AOÛT

- **Dimanche 4 août**
Repas grillade - **Club du Logis**
- **Dimanche 25 août**
Brocante, accueil des exposants à partir de 6h, tarif : 3 € les 5 mètres - **Comité des fêtes de St-Angeau**

SEPTEMBRE

- **Vendredi 13 septembre**
Voyage croisière sur la Côte de beauté. Tarif : 78 € - **Club du Logis**
- **Samedi 14 septembre / 15h**
Dégustation de fromages - **Drôles et drôlesses**
- **Dimanche 22 sept. / 9h-19h**
Journée vieux tracteurs - **Cagouilles dynamiques**

OCTOBRE

- **Samedi 12 octobre / 15h**
Goûter des Drôles et drôlesses pour les adhérents
- **Samedi 19 octobre / 19h**
Repas - **Cagouilles dynamiques**

NOVEMBRE

- **Vendredi 1^{er} novembre**
Cyclo-cross - **Comité des fêtes de St-Angeau**
- **Dimanche 3 novembre / 12h**
Repas choucroute. Tarif : 17€ pour les adultes, 7€ pour les enfants 6-12 ans, gratuit pour les - de 6 ans. Inscriptions avant le 18 octobre au 07 69 51 80 58 - **Comité des fêtes de St-Angeau**
- **Samedi 9 novembre**
Repas des anciens de St-Angeau - **Commune déléguée de St-Angeau**
- **Lundi 11 novembre**
Vin d'honneur - **Amicale des ACPG-CATM**
- **Samedi 23 novembre**
Repas du Club du Logis

Lieux des manifestations

- Salle socioculturelle de St-Angeau
- Logis de St-Amant-de-Bonnieu
- Salle des fêtes de Ste-Colombe
- Terrain de la Barraude (St-Angeau)
- Salle des associations (St-Angeau)
- Bourg de St-Angeau
- Hors commune

Carnet d'adresses des associations de Val-de-Bonnieu

- **Amicale des ACPG-CATM** - Jacques Brun (président) - 06 31 24 61 10
- **Amicale des Drôles et drôlesses** - Quitry Bousquet-Figeroux (présidente) 06 82 20 43 45 quitry.bousquet@gmail.com
- **APE** - Sébastien Laurent (président) 06 74 88 28 22 ape.saintangeau@gmail.com
- **Cagouilles dynamiques** - Patricia Colomar (présidente) 06 20 10 27 75 jeanfrancois.colomar@neuf.fr
- **Cercle de Yoga** - Élisabeth Waldburger (présidente) - 06 76 75 89 24 elisabethwaldburger@yahoo.fr
- **Club des Amis de St-Angeau** - Lynda Oldfield (présidente) - 05 45 92 73 60 lynda.oldfield52@gmail.com
- **Club de l'Âge d'Or** - Graham Cole-Ford (président) 05 45 92 27 21 graham.cole-ford@wanadoo.fr
- **Club du Logis** - Marie-Lys Jaubert (présidente) 06 81 64 66 77 maries.merle@wanadoo.fr
- **Comité des Fêtes de St-Angeau** - Bernard Thoraux (président) 06 07 53 66 59 bernard.thoraux@orange.fr
- **Comité Fêtes et Loisirs de St-Amant-de-Bonnieu** - Claire Renay (présidente) - 06 79 66 11 02 comitestamanbre@gmail.com
- **CSSA** - Alain Ducluzeaud (président) 06 10 29 21 42 alducluzeaud@gmail.com
- **Magasin pour rien** - Chantal Camaret 06 70 35 64 03 camaret.chantal@orange.fr
- **Société de chasse St-Angeau / St-Amant** - Christian Clerfeuille 06 79 53 99 39
- **Société de chasse Ste-Colombe** - Franck Fauchereau 07 83 83 04 07